

## NOTE

Direction générale de l'aviation civile

Direction des services  
de la navigation aérienne

Sous-direction des ressources humaines

Département formation  
Division formation TSEEAC

Référence **12 110 / DSNA/SDRH**  
Affaire suivie par : Agnès HEURTIER  
Alain.lentin@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. 01.69.57.67.52 – Fax : 01.69.57.67.80

Objet : Campagne d'inscription 2<sup>ème</sup> qualification TSEEAC 2012

À L'ATTENTION DE TSEEAC de classe principale et Agents non titulaires assimilés ayant leur 1<sup>ère</sup> qualification

S/c voie hiérarchique

(cf. Liste des destinataires)

**2ème QUALIFICATION  
TECHNICIENS SUPERIEURS DES ETUDES  
ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE  
Année 2012**

### PERSONNELS CONCERNES :

Techniciens Supérieurs des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile et Agents non titulaires assimilés qui détiennent la qualification prévue à l'article 11 du décret du 27 mars 1993 dénommée première qualification, et sont de classe principale à la date des épreuves écrites.

Compte tenu du délai nécessaire à l'officialisation des avancements de grade à l'issue de la CAP de juin, les agents dont le passage au principalat fera l'objet d'un avis positif pour répondre à la règle précitée verront leur inscription à la seconde qualification validée.

### CENTRES D'EXAMEN :

Suite à la régionalisation des épreuves de la 2ème qualification TSEEAC, des centres d'examen seront créés en fonction de la répartition géographique des candidats inscrits.

Les convocations aux épreuves écrites et orales seront adressées par le Département admission et Vie des Campus (AVIC) de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) et préciseront les dates et heures de convocation au centre d'examen désigné.

Le planning des examens sera mis en ligne dans « Bravo Victor » (voir la procédure pour se connecter dans le dernier paragraphe).

Si vous êtes susceptibles d'être en stage à l'ENAC au moment des épreuves, merci de le signaler sur votre fiche d'inscription ou par mail.

Pour toute communication concernant votre inscription, merci d'utiliser l'adresse suivante : [TSEEAC-qualification@aviation-civile.gouv.fr](mailto:TSEEAC-qualification@aviation-civile.gouv.fr)

**DATE DES EPREUVES :** Oral : Semaines 40 à 42

Ecrit : Jeudi 11 octobre 2012

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION :** Vendredi 15 juin 2012, terme de rigueur.

**ENVOI DES CANDIDATURES :**

Toute demande de participation à l'examen de la seconde qualification doit être établie sur une fiche d'inscription du modèle joint en annexe 2.

Cette fiche d'inscription dûment remplie est à transmettre à l'adresse suivante selon la procédure définie ci-après :

**DSNA/SDRH – Département formation**

**9 Rue de Champagne**

**91205 ATHIS-MONS Cedex**

**1. Voie directe** : la photocopie de la fiche d'inscription doit être transmise au Département formation de la SDRH dans les plus brefs délais et au plus tard le **15 juin 2012** terme de rigueur, par l'un des deux modes proposés ci-dessous :

- a) Par mail, à l'adresse : [TSEEAC-qualification@aviation-civile.gouv.fr](mailto:TSEEAC-qualification@aviation-civile.gouv.fr)
- b) Par Fax, au : 01 69 57 67 80

Il est recommandé de conserver l'accusé réception de votre envoi électronique ou par télécopie, très utile en cas de litiges après la date de clôture des inscriptions.

**1.2 Voie hiérarchique** : l'original de la fiche d'inscription est à faire parvenir au Département formation de la SDRH avant le **15 juin 2012** terme de rigueur.

***Les candidatures transmises après cette date ne seront pas prises en considération.***

L'envoi de la fiche d'inscription dûment signée sous forme électronique, par la voie hiérarchique, ne nécessite pas d'envoi papier supplémentaire.

La liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves sera diffusée au Bulletin Officiel et mise en ligne dans « Bravo Victor » (voir la procédure pour se connecter dans le dernier paragraphe).

**REGLEMENTATION EN VIGUEUR :**

- Décret n° 93-622 du 27.03.1993 modifié (JO du 28.03.1993) relatif au statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- **Arrêté du 19 mai 2009 modifié** relatif à la qualification délivrée aux Techniciens Supérieurs des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile de classe principale (Annexe 1).

## **PROGRAMME DE L'ÉPREUVE :**

Le programme en vigueur est fixé en annexe de l'arrêté du 19 mai 2009. Vous pouvez également le consulter sur le site intranet de la DGAC « Bravo Victor ».

**ORGANISATION :** Conformément à l'arrêté du 19 mai 2009 modifié relatif à la qualification délivrée aux Techniciens Supérieurs des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile de classe principale, le candidat doit choisir trois disciplines parmi six, dont une discipline de spécialité (niveau d'expertise) et deux disciplines de connaissances générales.

Les six disciplines sont :

- Circulation aérienne
- Opérations aériennes
- Missions régaliennes et contrôle de la sécurité des exploitants
- Informatique
- Installations électroniques et électrotechniques
- Logistique des services

**RESULTATS :** La liste des candidats admis à l'examen de la seconde qualification sera établie à l'issue du jury final du 22 novembre 2012, diffusée par le Département formation aux coordonnateurs formation des services de la DGAC, et mise en ligne dans « Bravo Victor ».

Une décision collective « 2<sup>ème</sup> qualification TSEEAC » sera émise par DSNA/SDRH et transmise aux services administratifs respectifs des lauréats.

Les résultats et les notes seront communiqués aux candidats **uniquement** par voie postale, par le département AVIC de l'ENAC.

**Pour se connecter à « Bravo Victor » utilisez le lien suivant :**

<http://portail-dgac.aviation-civile.gouv.fr/portal/server.pt>

(Le mot de passe ANGELIQUE est nécessaire pour s'identifier)

Cliquer ensuite dans "Vie pratique" / "concours" / "corps techniques" / TSEEAC".

Fait le 2 avril 2012

Emmanuelle COLONNA  
Chef du Département  
Formation des corps techniques  
de la Navigation Aérienne



**Pièces jointes :**

- Annexe 1 (Arrêté et programme 2<sup>ème</sup> qualification TSEEAC)
- Annexe 2 (Fiche d'inscription 2<sup>ème</sup> qualification TSEEAC)

**Liste des destinataires par voie électronique :**

SDRH : Jean-Renaud GELY, Nicolas CAZALIS

DSAC-RH : Emmanuel BOURDON, Philippe GABOULEAUD

COORDONNATEURS FORMATION TSEEAC

ENAC : Marc FOURNIE, Christine DEBRUSSE

SYNDICATS

**Liste des destinataires par courrier :**

Secrétariat Général

CEDRE

ENAC

SNIA

DTA

STAC

BEA

DSAC

SEAC/NC et PF

DSNA

DO

**Copie :**

Toutes DSAC-IR

DTI , SIA, CESNAC, tous CRNA, tous SNA.